

Haïti : une très lente reconstruction



© C. Smets/La Boîte à Images

Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre ravageait Haïti, faisant plus de 225 000 morts et plusieurs centaines de milliers de blessés. Un extraordinaire élan de solidarité partout dans le monde, et en Belgique également, allait alors voir le jour. Deux ans plus tard pourtant, la reconstruction semble grippée : plus de 500 000 Haïtiens vivent encore dans les camps et la moitié des décombres n'ont pas été déblayés.

Carole Jacob (SOFA) et Marie-Carmel Laurenceau (ICKL), deux membres des associations haïtiennes partenaires d'Entraide et Fraternité, étaient de passage en Belgique pour dresser leur propre bilan de la reconstruction. Et aussi pour réclamer une véritable coopération avec les associations et institutions haïtiennes.

SOFA : LE CRI DE 2370 FEMMES ET FILLETES HAÏTIENNES

Depuis 1987, SOFA (Solidarite Fanm Ayisyèn, Solidarité Femmes Haïtiennes) lutte activement contre les violences à l'égard des femmes et pour la construction d'une société égalitaire entre hommes et femmes. Dans ses centres, SOFA a accueilli plus de 2370 femmes et fillettes victimes de violences très graves. Carole Jacob, coordinatrice de SOFA, nous explique le bilan du travail réalisé par les 8000 femmes bénévoles du mouvement.

Depuis 2002, SOFA offre des services directs aux femmes et aux filles victimes de violence à travers son Programme d'Accueil et d'Accompagnement. Ce programme propose un accueil pour les femmes et un volet plaidoyer auprès des responsables politiques locaux et nationaux. Les services d'accueil (médico-légal, psychosocial, juridique, social) sont situés dans quatre départements et accessibles aux femmes et aux filles des com-

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

munautés les plus reculées. Cet accueil s'organise dans les centres Douvanjou et est animé par des intervenantes bénévoles, membres de l'organisation.

Les vingt-et-un centres d'accueil de jour et d'accompagnement de SOFA couvrent quatre départements: Grand-Anse, Sud-Est, Ouest, Artibonite. Chaque année, SOFA publie un rapport qui dresse un bilan de son travail mais qui sert aussi d'outil de plaidoyer pour interpellier les instances de l'Etat et les décideurs sur l'urgence d'agir pour éradiquer la violence contre les femmes et les filles.

La violation des droits des femmes et des filles, par la violence qu'elles subissent, reste toujours préoccupante en Haïti. Pour la seule période juillet 2010 à octobre 2011, **2370 femmes et filles** sont venues dans les 21 Centres d'Accueil déclarer les violences qu'elles subissent, que ce soit à la maison, dans les quartiers ou dans les abris provisoires.

«La situation des femmes et des fillettes dans les camps de déplacés, explique Carole Jacob, coordinatrice de SOFA, est très préoccupante. Sur les 2370 victimes accueillies, 267 viennent de ces camps de la zone métropolitaine, dont neuf petites filles et adolescentes (âgées entre 7 et 17 ans) ont été victimes de viols par des inconnus. Parmi ces 267 cas, nous avons relevé également les victimes de voies de fait... Ces cas, s'ils se révèlent courants dans la vie quotidienne des femmes haïtiennes, sont surtout caractérisés par les mauvaises conditions de logement des personnes déplacées. Elles vivent en rue, dans des conditions d'extrême vulnérabilité en matière de sécurité: pas d'électricité, pas de brigade



La situation des femmes dans les camps de déplacés est très préoccupante.

de sécurité, pas d'intimité dans les douches ou les toilettes, etc... D'autant que cet aspect spécifique de sécurité des femmes et des enfants n'est pas suffisamment pris en compte par l'Etat.»

Parce qu'elles vivent encore dans les abris provisoires, les victimes (femmes et filles) refusent de porter plainte devant la justice par peur des représailles. En effet, leurs agresseurs vivent souvent dans des abris proches.



La sécurité des femmes dans les camps n'est pas garantie.



© C. Smets/La Boîte à Images

500 000 personnes vivent encore sous tente à Port-au-Prince.

«Ce qui est positif, c'est que les femmes portent plainte et que les agresseurs sont poursuivis, indique Carole Jacob. Par contre, les femmes victimes de violence conjugale (plus d'une centaine) se plaignent d'être la risée des juges de paix, de policiers au moment où elles portent plainte, une pratique pendant longtemps abandonnée mais qui réapparaît chez ces catégories de professionnels».

SOFA rassemble, avec la victime, les pièces pour constituer un dossier et elle l'accompagne à l'hôpital, puis au tribunal. Un suivi psycho-social est également organisé : des groupes de soutien et de parole sont organisés deux fois par semaine. Les victimes viennent pour y parler, dessiner, jouer des jeux de rôle. L'objectif est que les femmes n'acceptent pas cette violence et surtout qu'elles parviennent à en détecter les signes avant-coureurs.

Les actes de violences prennent des formes de plus en plus horribles

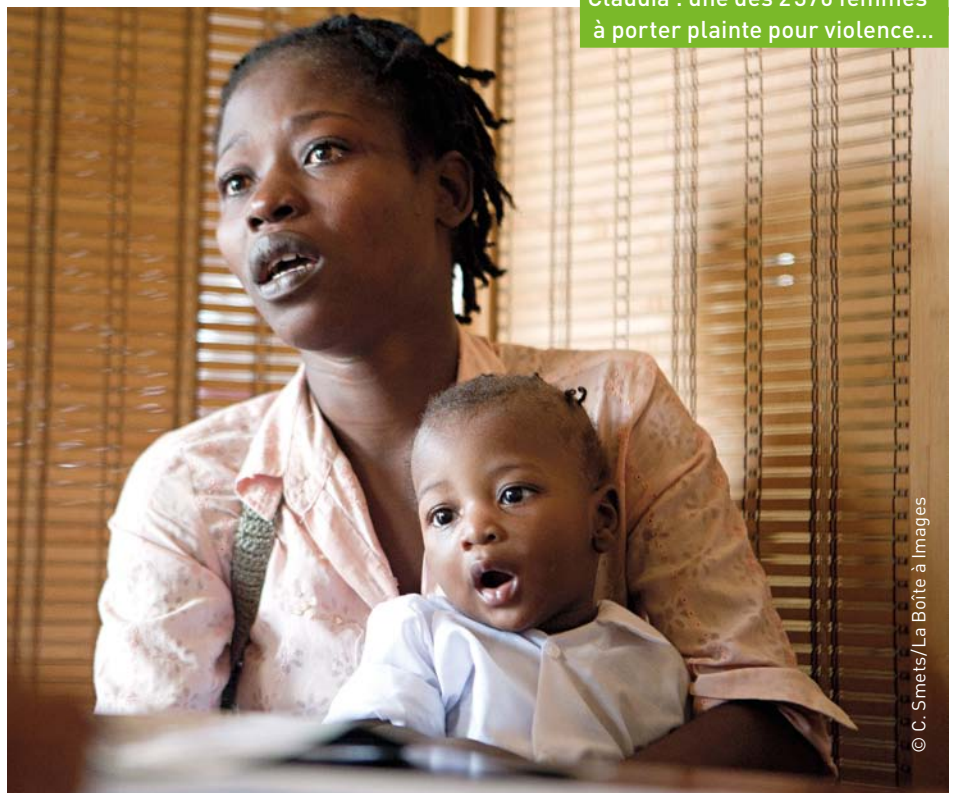
Parmi les cas reçus, 85,94% sont dus à la violence conjugale. Cela montre que les femmes sont de plus en plus sensibilisées et qu'elles rejettent cette forme de violence qu'on les force à accepter comme faisant partie intégrante de leur «vie intime et privée». Cette catégorie de violence est généralement invisible parce qu'elle est tolérée par la société.

«Ce qui est très choquant, poursuit Carole Jacob, c'est que cette violence est souvent perpétrée avec un niveau d'horreur de plus en plus élevé. Les femmes qui arrivent dans nos centres ont des oreilles coupées, l'œil crevé, sont victimes de brûlures graves. Ce sont de véritables actes de torture qui causent de nombreuses souffrances chez les femmes, affectent leur vie, leur bien-être quand ils n'entraînent pas leur mort».

Il en est de même des viols collectifs qui atteignent des proportions de plus en plus alarmantes, 246 plaintes enregistrées dont 156 sur des mineures âgées pour certaines de moins de 5 ans.

Les ressources pour accueillir et accompagner les femmes victimes de violence sexuelle sont très limitées dans le pays. Les kits antirétroviraux de prévention du SIDA, par exemple, ne sont toujours pas disponibles dans les zones rurales et même dans certaines grandes villes. Ou bien, les stocks ne sont pas renouvelés.

Les moyens et ressources des structures judiciaires demeurent extrêmement limités, ce qui donne lieu à des faiblesses dans les poursuites judiciaires. «Le travail de plaidoyer auprès des autorités est donc fondamental», conclut Carole Jacob. Souvent l'instruction conduite sur les dossiers est très peu approfondie, ce qui favorise l'impunité. Dans bien des cas, l'agresseur est relâché sans que lumière soit faite et le crime demeure impuni. Ce qui est inacceptable. Il faut que les décideurs politiques prennent en compte les intérêts des femmes et des jeunes filles dans la législation haïtienne.



Claudia : une des 2370 femmes à porter plainte pour violence...

© C. Smets/La Boîte à Images

RELEVER LES DÉFIS DE LA RECONSTRUCTION

Présente depuis longtemps à Haïti, Entraide et Fraternité soutient un programme à long terme de 5 organisations de la société civile haïtienne. Ce projet entend relever les défis de la reconstruction, en réorientant ses mécanismes et ses priorités :

- Mettre les organisations et institutions haïtiennes aux commandes de la reconstruction – plutôt que de les doubler, les ignorer ou s’y substituer – en renforçant les capacités locales ;
- Viser prioritairement la population pauvre, rurale, et au sein de celle-ci, particulièrement les femmes, en soutenant l’agriculture paysanne. Un secteur d’autant plus important dans un pays où la majorité de la population vit en milieu rural et où près de la moitié des habitants est en situation d’insécurité alimentaire ;
- Répondre à la catastrophe naturelle en affrontant la catastrophe sociale qui l’a précédée. Haïti était déjà, avant le 12 janvier 2010, un pays pauvre, très inégal et dépendant.

D’où, deux axes forts d’engagement :

- La décentralisation et la mise en œuvre de services sociaux de base en dehors de la capitale ;
- L’abrogation de politiques et accords économiques internationaux, qui hypothèquent le relèvement du pays.

Deux actrices clés de la société haïtienne, de passage en Belgique

Carol Jacob, coordinatrice en charge de l’axe «Participation des femmes dans les espaces de décision» de SOFA - Solidarité Femmes Haïtiennes -, organisation de femmes regroupant plus de 8000 membres à travers le pays.

Marie-Carmel Fils-Aimé Laurenceau, coordinatrice des programmes de l’ICKL (Institut Culturel Karl Levêque), centre d’analyse sociale, d’éducation populaire et de formation et aussi coordinatrice de la Coordination Haïti-Europe (Co-HE).

Elles ont rencontré Isabelle Durant, Vice-présidente du Parlement européen, la Coopération belge et la presse pour proposer une évaluation de l’intérieur, le bilan fait par la société civile haïtienne de la reconstruction. Elles ont attiré particulièrement l’attention sur :

- la situation de vulnérabilité de la population et plus spécifiquement, des femmes ;
- les enjeux fondamentaux du logement, de l’agriculture et de l’éducation ;
- le problème de la dépendance économique et politique du pays.

Elles ont plaidé avec insistance pour que **les Haïtiens soient considérés comme de véritables acteurs de la reconstruction et pas exclusivement comme des bénéficiaires.**

Elles ont aussi demandé que l’assistantat qui tue Haïti fasse place à un véritable partenariat, à une véritable coopération avec les acteurs de la société civile haïtienne. L’aide internationale est attribuée directement aux ONG internationales par peur de la corruption de l’Etat haïtien. «Or, ce n’est pas en excluant les organisations et les institutions haïtiennes qu’Haïti pourra se reconstruire», ont-elles indiqué.

■ **V. Martin**

Chargée de communication



© F. Thomas

Un message clair à l’Europe : « *Considérez les Haïtiens comme des partenaires, pas comme des bénéficiaires* ».

Juste Terre! Publication commune ENTRAIDE ET FRATERNITÉ ASBL | VIVRE ENSEMBLE EDUCATION ASBL

Siège Rue du Gouvernement Provisoire, 32 - 1000 Bruxelles | T 02 227 66 80 - F 02 217 32 59 | entraide@entraide.be | www.entraide.be

Conception – coordination V. Martin, C. Houssiau | **Collaboration** F. Thomas | **Maquette et Impression** Arte-Print

Éditeur responsable Angelo Simonazzi | **Compte Entraide et Fraternité asbl** - IBAN BE68 000 00000 34-34

Attestation fiscale pour tout don à partir de 40 € par année civile. Nos deux organisations sont habilitées à recevoir des legs par testament.

Avec le soutien de
**LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT**

